



PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 25 CONCERNANT EURAZEO SE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



EURAZEO SE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 28 AVRIL 2022

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTIONS 13 et 14 : Renouvellement de censeurs**

Analyse

On peut regretter que soit proposé aux actionnaires le renouvellement d'un censeur, les censeurs siégeant au conseil sans pouvoir de décision ni responsabilités. La société fait valoir, s'agissant de Jean-Pierre Richardson, co-fondateur de Rhône Group, le partenariat avec Rhône Group qui, s'il était interrompu, mettrait un terme au mandat de ce censeur. Quant à Robert Agostinelli, il s'agit de laisser la possibilité à un fidèle actionnaire d'EURAZEO SE le soin de transmettre l'expérience acquise.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-D-4

La présence de censeurs au conseil doit rester exceptionnelle, et faire l'objet de justifications précises à l'égard des actionnaires préalablement à l'assemblée générale.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de surveillance d'EURAZEO SE

Le conseil de surveillance d'EURAZEO SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 50% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Michel David-Weill	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	89	FR	20	2026	0	1			
	Jean-Charles Decaux	Vice-Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	80%	M	52	FR	5	2024	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier Merveilleux du Vignaux	Vice-Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	65	FR	18	2026	0	1		M	M
	Vivianne Akriche	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	90%	F	45	FR	3	2023	0	1			
	Christophe Aubut	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	56	FR	7	2023	0	1		M	M
	Roland du Luart de Montsaunin	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	90%	M	82	FR	18	2024	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	JC Decaux Holding représentée par Emmanuel Russel	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	58	FR	5	2026	0	1	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick Sayer	Ancien dirigeant	Non libre d'intérêts	90%	M	64	FR	4	2026	0	2			
	Victoire de Margerie		Libre d'intérêts	80%	F	59	FR	10	2024	0	3			
<input checked="" type="checkbox"/>	Mathilde Lemoine		Libre d'intérêts	N.D.	F	52	FR	Nouveau	2026	0	2			
	Françoise Mercadal- Delasalles		Libre d'intérêts	100%	F	59	FR	7	2023	1	1	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Amélie Oudéa- Castéra		Libre d'intérêts	80%	F	44	FR	4	2026	1	3			
	Stéphane Pallez		Libre d'intérêts	90%	F	62	FR	9	2025	1	2	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Serge Schoen		Libre d'intérêts	N.D.	M	54	FR	Nouveau	2026	0	1			
Robert Agostinelli		censeur												
Jean-Pierre Richardson		censeur												



2. Spécificités

- Les statuts de la société EURAZEO SE comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Forme juridique de SE.
- Pacte d'actionnaires avec engagements en matière de conservation des participations et de concertation pour les votes.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de nomination.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

